



**BALEN LIENARD  
BRUNGS COURBOT**

Huissiers de Justice associés

COMPÉTENCE NATIONALE

# PROCES VERBAL DE CONSTAT



## L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE SEPT DECEMBRE

[huissiers-douai.com](http://huissiers-douai.com)

[constat-huissier-france.com](http://constat-huissier-france.com)

[contact@huissiers-douai.com](mailto:contact@huissiers-douai.com)

30 rue Van Beethoven - B.P. 90016 - 59501 DOUAI | Tél : 03.27.88.48.50 | Fax : 03.27.99.03.92



CLOUD SECURISE

A la demande de la société **DOUAI DISTRIBUTION**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS sous le n° 322 759 549, exerçant sous l'enseigne Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Boulevard Louis Breguet 59500 DOUAI,

Laquelle m'expose organiser un Jeu Concours intitulé « **20 euros à gagner toutes les 10 minutes** » ledit Jeu concours étant soumis aux conditions suivantes :

- Obligation d'achat dans l'établissement E. Leclerc de DOUAI sis au 345 Boulevard Louis Breguet à DOUAI (59500)
- Présentation de la carte de fidélité E. Leclerc
- A chaque passage en caisse, le client sera informé immédiatement s'il a gagné ou non le bon d'achat d'une valeur de 20,00 euros.

Qu'elle entend déposer le règlement du Jeu Concours en mon Etude.

Satisfaisant à cette demande,

Je soussignée, **Anaïs NOTTE, Huissier de Justice salariée**, au sein de la Société Civile Professionnelle, BALEN V – LIENARD F – BRUNGS A – COURBOT D, ayant Etude à DOUAI, 30, rue Van Beethoven

Certifie avoir réceptionné un règlement de Jeu intitulé « **20 euros à gagner toutes les 10 minutes** » qui se déroulera le Dix-Huit Décembre Deux Mille Vingt et Un (18/12/2021) de 08h30 à 20h00 et le Vingt-Sept Décembre Deux Mille Vingt et Un (27/12/2021) de 8h30 à 20h00.

Sont mis en jeu par le magasin sur présentation du client en caisse:

- 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros à gagner de manière aléatoire le 18 Décembre 2021
- 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros à gagner de manière aléatoire le 27 Décembre 2021.

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine et possédant de la carte E. Leclerc, sous réserves des conditions reprises au règlement.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de ses achats dans le centre E. Leclerc de Douai les 18 et 27 Décembre 2021 de 08h30 à 20h00; en présentant à l'hôtesse de caisse la carte E.Leclerc en même temps que son titre de paiement.

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les gagnants des 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros.

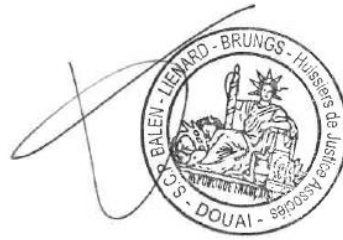
Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non.

Le bon d'achat lui sera remis immédiatement par l'hôtesse de caisse.

Ce règlement est établi sur 4 pages et demeure annexé à l'original du présent procès-verbal déposé au rang des minutes de mon Étude et consultable sur le site de l'Étude.



Anaïs NOTTE



**COUT DE L'ACTE :**

Droit Fixe (A.444-3)	159,00 €
S.C.T. (A.444-48)	7,67 €
TOTAL H.T	166,67 €
T.V.A	33,33€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>200,00 €</b>



# Règlement du Jeu-concours

*20 euros à gagner toutes les 10 minutes*

## • Article 1 : ORGANISATION DU JEU

La société DOUAI DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS sous le n° 322 759 549, exerçant sous l'enseigne Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Boulevard Louis Breguet 59500 DOUAI

Ci-après dénommée la « Société organisatrice »

Organise un jeu intitulé « **20 euros à gagner toutes les 10 minutes** »

Ci-après dénommé « le Jeu »

## • Article 2 : OBJET DU JEU

Le Jeu est soumis aux conditions suivantes :

- Obligation d'achat dans l'établissement E. Leclerc de DOUAI sis au 345 Boulevard Louis Breguet à DOUAI (59500)
- Présentation de la carte de fidélité E. Leclerc
- A chaque passage en caisse, le client sera informé immédiatement s'il a gagné ou non le bon d'achat d'une valeur de 20,00 euros.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

## • Article 3 : ANNONCE DU JEU

Le jeu « 20 euros à gagner toutes les 10 minutes » sera annoncé :

- En catalogue.
- En radio.
- En presse.
- En magasin, sur des supports de publicité sur le lieu de vente.
- Sur l'application « MON LECLERC »
- Sur la page Facebook du magasin.



- Sur le site [www.huissiers-douai.com](http://www.huissiers-douai.com)

- **Article 4 : DATE ET DUREE**

Le Jeu se déroule le Dix-Huit Décembre Deux Mille Vingt et Un (18/12/2021) de 08h30 à 20h00 et le Vingt-Sept Décembre Deux Mille Vingt et Un (27/12/2021) de 8h30 à 20h00.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la période et de reporter toute date annoncée.

- **Article 5 : DESIGNATION ET VALEUR DES LOTS**

Sont mis en jeu par le magasin sur présentation du client en caisse:

- 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros à gagner de manière aléatoire le 18 Décembre 2021
- 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros à gagner de manière aléatoire le 27 Décembre 2021

- **Article 6 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION**

Conditions de participation :

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine et possédant de la carte E. Leclerc.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

Modalités de participation :

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de ses achats dans le centre E. Leclerc de Douai les 18 et 27 Décembre 2021 de 08h30 à 20h00; en présentant à l'hôtesse de caisse la carte E.Leclerc en même temps que son titre de paiement.

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les gagnants des 68 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20,00 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non.



Le bon d'achat lui sera remis immédiatement par l'hôtesse de caisse.

L'organisateur rappelle aux gagnants que la dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation, remboursement en espèces ou par un autre moyen de paiement des dotations ne pourra être demandé, totalement ou partiellement.

- **Article 7 : RESERVES**

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeraient et / ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

- **Article 8 : DONNES NOMINATIVES**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par la société organisatrice pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de la société organisatrice : SAS DOUAI DISTRIBUTION – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

- **Article 9 : LITIGES**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par la juridiction française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : SAS DOUAI DISTRIBUTION – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.



- **Article 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet du jeu est déposé chez SCP BALEN – LIENARD – BRUNGS-COURBOT, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI. Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.huissiers-douai-blbc.com/#constat> dans la rubrique Jeux Concours.

Le règlement complet du Jeu est également disponible gratuitement en magasin ou sur simple demande écrite contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant nom et adresse, à l'adresse suivante : SAS DOUAI DISTRIBUTION – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les tarifs d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

